

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

### Impôt foncier - Fixation des taux multiplicateurs pour l'année d'imposition 2025

Il est certifié par la présente que l'avis relatif à la publication de la délibération du conseil communal du 15 juillet 2024 arrêtant les taux fonciers à appliquer pour l'année d'imposition 2025 en matière d'impôt foncier

a été publié et affiché aux endroits à ce destinés dans chaque section de la commune

**à partir du 25 septembre 2024**

Roeser, le 24 septembre 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Jungen Tom, bourgmestre



Thiry Olivier, secrétaire ff

